N°35/330/41/2023

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 mars 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le 20 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel ; SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Denis MARTIN, Yann LE GUENNEC, Anne-Lise CRUCHON, Françoise HERBERT, Marie-Geneviève SAUVAGE, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENCE (arrivée à 20h15 – départ 21h55)

Absents excusés : Josette CAYZERGUES

Absent non excusé : David GIEUX, Julien LOISTRON, Aurélien LEBLANC

Secrétaire de séance : Philippe CHAVROCHE

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1-Objet : Délibération subvention association football Châtillon-en-Vendelais

La demande de subvention de l'association de football de Châtillon-en-Vendelais - Princé a été oublié lors du vote des subventions.
L'association demande 300 € (15 € par licenciés de Taillis x 20 licenciés = 300 €)

Après en avoir discuté le conseil Municipal suspend sa décision à un prochain conseil municipal

2-Objet : Comptes de gestion 2022 du budget commune

Présentation faite :
- Budget Primitif 2022 et les 6 décisions modificatives ;
- Ensemble des écritures de dépenses et recettes ;
- Les états (actifs, passifs, restes à recouvrer, restes à payer)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et par conséquent approuve le Compte de Gestion 2022.**

2- Objet : Comptes de gestion 2022 du budget lotissement

Présentation faite :
- Budget Primitif 2022;
- Ensemble des écritures de dépenses et recettes ;
- Les états (actifs, passifs, restes à recouvrer, restes à payer)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et par conséquent approuve le Compte de Gestion 2022.**

3- Objet : Compte administratif 2022 budget commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme HAQUIN Jacqueline, 1ère adjointe pour le vote du Compte administratif 2022 budget commune

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote

- Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du Vote du Budget Primitif 2022,
- Après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- Vu les mandats et titre émis au cours de l'année 2022, en section de fonctionnement et d'investissement
- Après en avoir délibéré,

Budget Commune
- Constate un excédent de 139 255.15 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022
- Constate un déficit de 8 890.54 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022

APPROUVE le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2022
Investissement	-110 971,73 €		102 081,19 €	**-8 890,54 €**
Fonctionnement	269 471,58 €	269 471,58 €	139 255,15 €	**139 255,15 €**
TOTAL	**158 499,85 €**	**269 471,58 €**	**241 336,34 €**	**130 364,61 €**

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance,
Après en avoir délibéré, par vote :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **APPROUVE le compte administratif 2022 du budget commune**

3- Objet : Compte administratif 2022 budget lotissement le coteau de la Rousselais

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme HAQUIN Jacqueline, 1ère adjointe pour le vote du Compte administratif 2022 budget lotissement le coteau de la rousselais

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote

- Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du Vote du Budget Primitif 2022,
- Après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- Vu les mandats et titre émis au cours de l'année 2022, en section de fonctionnement et d'investissement
- Après en avoir délibéré,

Budget Lotissement
- Constate un déficit de 150 251.17 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022
- Constate un excédent de 133 140.34 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022

APPROUVE le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2022
Investissement	-181 333,83 €		31 082,66 €	**-150 251,17 €**
Fonctionnement	141 640,22 €		-8 499,88 €	**133 140,34 €**
TOTAL	**-39 693,61 €**	**0,00 €**	**22 582,78 €**	**-17 110,83 €**

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance,
Après en avoir délibéré, par vote :
POUR :10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **APPROUVE le compte administratif 2022 du budget lotissement**

4- Objet : Délibération affectation des résultats- Budget commune

Report au prochain conseil

5- Objet : Vote du budget primitif 2023 Commune

Report au prochain conseil

6- Objet : Vote du budget primitif 2023 Lotissement le Coteau de la Rousselais

Report au prochain conseil

7- Objet : Délibération facturation formation LABOCEA à la commune de Châtillon-en-Vendelais

Monsieur Michel SAUVAGE ; Maire explique que nous avons fait réaliser un audit à la cuisine centrale avec le laboratoire LABOCEA et une formation hygiène a été dispensée à 4 agents de la commune de Taillis et à 2 agents de la commune de Châtillon-en-Vendelais.

Une convention a été signée avec LABOCEA pour un montant total (audit + formation) de 1200 €.
La partie concernant la formation revient à 600 € pour 12 agents soit 50 €/agent.

En accord avec la collectivité de Châtillon-en-Vendelais, nous allons refacturer la présence de 2 agents soit 100 €.
Un titre de recettes sera émis sur le budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **ACCEPTE la refacturation de la formation aux agents de la collectivité de Châtillon-en-Vendelais pour un montant de 100 €.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette recette**

8- Objet : Salle du Bosquet : avancée des travaux

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 2ème adjoint, présente l'avancée des travaux de la salle traiteur. L'enduit extérieur a été réalisé et les travaux intérieurs (doublage et cloisons) sont en cours.

9- Objet : Salle Sainte Thérèse : esquisse du projet

Monsieur Michel SAUVAGE ; Maire, présente les esquisses du projet proposé par le cabinet TRICOT Architecture.

10- Objet : Point commerce

Madame Jacqueline HAQUIN, 1ère adjointe, fait un compte rendu des derniers rendez-vous avec des potentiels repreneurs.

11- Objet : Motion relative au projet de réforme de retraite

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 2ème adjoint, présente une motion relative au projet de réforme de retraite.

« Au lendemain de la seconde guerre mondiale, notre pays a mis en place un système de retraite par répartition, basé sur la solidarité entre les générations, auquel les françaises et les français restent profondément attachés. Ce système constitue à la fois une conquête sociale majeure et un fondement de notre pacte social.
Souvent attaqué mais toujours défendu, notre modèle de retraite a su néanmoins s'adapter aux évolutions de la société et en particulier à celles du travail et de la démographie. Aujourd'hui, ce système est une nouvelle fois mis en cause dans sa nature même qui vise à permettre à chacune et chacun de bénéficier, à un âge raisonnable, d'une retraite décente sur le plan pécuniaire.
Ainsi, après avoir été sourd à la démocratie sociale, le gouvernement a fait le choix de bâillonner l'assemblée nationale en utilisant l'article 49.3 de la constitution.
Ce choix du gouvernement a fait descendre dans la rue des milliers de citoyens dans de nombreuses métropoles, préfectures, sous-préfectures comme petites villes, dénonçant ce passage en force d'une loi ressentie comme profondément injuste, inutile et faisant porter exclusivement par les salariés l'effort d'équilibre du système de retraite. Réforme qui tourne le dos aux valeurs de justice et d'équité dans lesquelles nos concitoyennes et concitoyens se reconnaissent massivement.
Une autre politique est pourtant possible. Le développement d'emplois durables lié notamment aux grands chantiers environnementaux de demain pourraient certainement être à l'origine, dans les prochaines années, d'un taux de croissance plus élevé et d'une situation de plein ou quasi plein emploi. Ce cercle vertueux permettrait de générer, sans augmentation des taux, des recettes fiscales et des cotisations sociales plus importantes, améliorant par là même la soutenabilité à long terme du financement des retraites. Un tel choix éviterait de recourir à des mesures de relèvement de l'âge de départ ou de la durée de cotisation, largement contestées par nos concitoyens.
Principaux investisseurs publics, les collectivités territoriales et notamment les communes sont d'ailleurs pour la plupart disposées à prendre toute leur place dans la mise en œuvre de ces chantiers environnementaux porteurs d'emplois et de croissance. Dans cette perspective, elles attendent du gouvernement qu'il encourage de tels investissements plutôt que de contraindre chaque année davantage leurs marges de manœuvre. Penser aujourd'hui les retraites c'est réinterroger la place du travail dans la vie et poser la qualité de vie au travail pour toutes et tous, à tous les âges et à tous les postes, comme une préoccupation permanente.
En conséquence, le Conseil Municipal de Taillis se prononce pour le retrait de la réforme des retraites par toutes les voies constitutionnelles existantes et se prononce pour l'ouverture d'un vrai débat sur le travail et les retraites associant l'ensemble des acteurs sociaux et économiques de la société française et nos concitoyens ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote :
POUR : 9 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

- **VALIDE la motion relative au projet de réforme des retraites pour laquelle le conseil municipal se prononce contre la réforme des retraites et se prononce pour l'ouverture d'un vrai débat sur le travail et les retraites**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer**

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ce procès-verbal a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 3 Avril 2023

Signatures :

Michel SAUVAGE **Maire de TAILLIS**	**Philippe CHAVROCHE** **Secrétaire de séance**